

Décision n°2025-113
Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°25A003 : Travaux de désimperméabilisation et végétalisation du GS du Bourg et de la place Jacques Prévert

Lot n°1 : Espaces Verts et Mobilier
Avenant n°2

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par BDP Concept (Paysagiste concepteur – mandataire) située au 1 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon (69009) en vue de réaliser des travaux de végétalisation sur différents sites de la commune,

VU la décision n°2025-50 en date du 28 avril 2025 portant attribution du lot n°1 « Espaces verts et Mobiliers » à l'entreprise Le Nouveau Paysage située 108 chemin de la Fouillousse à Saint Priest (69800) pour un montant de 128 208,20 € HT soit 153 849,84 € TTC (TVA 20 %),

VU la décision n°2025-96 en date du 21 juillet 2025 portant conclusion d'un avenant n°1, en application de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique et n'entraînant pas de modification du montant d'attribution,

VU l'article R.2194-7 du Code de la commande publique permettant les modifications non-substantielles pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT que le maître d'ouvrage souhaite modifier la clôture prévue en ajoutant des mètres linéaires et un portillon.

CONSIDÉRANT que le parvis du square Prévert nécessite un complément d'aménagement en plantation et qu'un massif situé dans la cours élémentaire doit être renforcé par la mise en œuvre de volige bois.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Modification linéaire de clôture et intégration d'un portillon	1 961,90 € HT
Fourniture et mise en place de terre végétale, plantations vivaces et tapissantes et paillage en plaquette forestière	468,55 € HT
Fourniture et mise en place d'une volige bois	153,60 € HT
Total HT	2 584,05 € HT
Total TTC	3 100,86 € TTC

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20251007-Dec2025-113-AU
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 2 584,05 € HT soit 3 100,86 € TTC.

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°01 « Espaces Verts et Mobilier » s'élève désormais à 130 792,25 € HT soit 156 950,70 € TTC ce qui représente une augmentation de 2,14 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 07 octobre 2025

Claire POUZIN
Maire de Francheville



A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the official seal.